



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 10 juillet 2009**  
**Salle polyvalente de Saint-Crépin**

Rédigé par Pascal Bride

Validé par Bernard Esmieu le 29 juillet 2009 et Michel Jean Mary le 20 Aout 2009.

Heure début de séance : 16H30 , Heure fin de séance : 20H30

Etaient présents les Délégués communautaires suivants :

**Eygliers :**

VERDON Guy

GIRAUD Laurent

**Guillestre :**

QUEREL François

CHARPIOT François

MOULIN Dominique

**Mont Dauphin :**

FIORLETTA Gilbert

RAITBERGER François

**Risoul :**

BREMOND Max

BONNAFFOUX Albert

**Saint Clément sur Durance:**

BERARD Jean-Louis

ROZAN Benoît

**Saint Crépin :**

ESMIEU Bernard

FERRET Eric

MICHEL Jean Mary

**Réotier :**

CANNAT Marcel

MOURONT Michel

**Vars :**

EYMEOUD Pierre

Bernard Esmieu accueille les délégués présents, excuse Jean Louis Garnier et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean Mary Michel est désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus du Conseil Communautaire du 21 Avril et du 15 Mai 2009 sont adoptés. Messieurs Cannat et Mouront ne participent pas à l'adoption du compte rendu du 21 avril en raison de leur absence.

Il est procédé aux points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

## SERVICES GENERAUX

### **Délibérations**

#### **Personnel**

Max Brémond en qualité de responsable des questions du personnel en présente l'état des mouvements et fait part des ajustements statutaires. Il est rappelé que ces derniers ont fait l'objet d'une validation en bureau communautaire et se justifient eu égard les états de services. Il est proposé les créations suivantes :

- un poste de rédacteur chef,
- deux postes adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe,
- de postes de saisonniers et occasionnels pour tous services confondus.

Délibérations unanimes du Conseil Communautaire.

#### **Subventions aux associations**

Bernard Esmieu rappelle que la Commission « finances » et le « bureau » ont examiné les demandes de subvention et propose de mettre en délibération les montants à attribuer aux associations. Les propositions de la Commission « finances » se réfèrent aux compétences de la CCG, à la notion d'intérêt communautaire, aux conclusions de l'audit financier, et se conforment à la circulaire Préfectorale de Septembre 2008 et au courrier préfectoral sur les conditions d'attribution et de versement des subventions.

Le débat porte plus particulièrement sur les points suivants :

- D'une façon générale, les aides communautaires doivent s'inscrire dans une logique de projet et non faire l'objet d'un renouvellement automatique au risque de faire apparaître les concours de la CCG pour un financement permanent de la structure associative. Les délégués demandent, qu'avec la notification de la subvention aux associations, il soit rappelé que l'aide communautaire n'est pas acquise pour l'année suivante et fera l'objet d'une instruction sur présentation de projet au cas par cas par la commission « culture ». Les délégués conviennent que la commission « culture » devra examiner les projets associatifs à subventionner plus en amont dans le calendrier budgétaire et dans la programmation de la mise en oeuvre des projets associatifs.
- Les délégués conviennent que les projets portant une ambiguïté (passif des « Soldats du Roy », double financement avec la ou les communes et implication importante du Conseil Général sur les associations, absence d'intérêt communautaire), amènent le Conseil Communautaire à ne pas donner de suite aux associations suivantes : UTL, Ecurie de Bacchus, Ascendance.
- L'aide de la CCG auprès de la Plateforme d'Initiative Locale vise à l'accompagnement des porteurs de projets économiques. Les concours de la CCG doivent être territorialisés sur le Guillestrois et viennent en complément de l'aide du Conseil Général des Hautes Alpes. Il est demandé que le bilan d'activités de la PFIL soit porté à la connaissance des délégués communautaires.
- L'aide aux amicales des pompiers de Guillestre et Vars abonde au financement des assurances complémentaires (invalidité et décès) des sapeurs pompiers bénévoles et n'a pas pour vocation à pourvoir au financement du fonctionnement des amicales.
- L'aide de la CCG à Arts et Musique en Montagne vise à consolider l'animation culturelle d'intérêt communautaire. Il est souligné que, selon la réponse au projet du « Pit Culture », les concours de la CCG à Arts et Musique en Montagne, se transformerait en une rémunération de prestation et non en une subvention. Les prestations seront appréciées sur la base d'une commande communautaire et du respect du cahier des charges.
- Les délégués communautaires acceptent de porter une aide à l'association sportive du Collège des Hautes Vallées au titre de la section sportive (soutien au développement des activités et pratiques sportives). La CCG ne participera pas à l'APPN. Toutefois, il est demandé qu'un bilan financier de l'association sportive du collège des Hautes Vallées soit remis à la CCG.
- Il est précisé que les « Grenettes » correspondant à l'association des agents de la CCG (œuvre sociale), le montant en faveur du Pays du Grand Briançonnais correspondent à la cotisation annuelle, l'association « Coordination et de développement de l'emploi et formation » porte

l'EREF et le RSP en partenariat avec la CCG.

Les aides de la CCG sont les suivants :

1	Association Vivre et Vieillir chez soi	9000
2	Les Grenettes	1200
3	Plateforme Initiative locale Gd Briançonnais-Embrunais	14000
4	Association "Coordination et de développement de l'emploi et Formation"	29953,95
5	Pays du Briançonnais	4538,63
6	Amicale des sapeurs pompiers du Guillestrois	6620
7	Amicale des pompiers de Vars	950
8	Arts et musique en montagne	22500
9	Association sportive du collège des Hautes Vallées, section sportive	1500

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

#### **Fonds de concours**

Suite à la délibération de principe de février 2009, la Commission « culture » puis la commission « finance », suivi par le bureau communautaire ont travaillé sur des simulations pour la mise en oeuvre des fonds de concours relevant du service jeunesse et de l'école de musique. Il est présenté le projet de fonds de concours pour le service jeunesse et école de musique. Bernard Esmieu indique que les trois critères (Usagers /commune - 50%, population - 25% et DGF - 25%) permettent d'établir une estimation communale des fonds de concours équilibrée, marquée par la solidarité financière des communes, le volume des bénéficiaires par service et la démographie communale.

Le Président signale que le « Pit culture » (attente de réponse au dépôt du projet) et toutes ressources nouvelles seraient en mesure de réduire le montant des fonds de concours pour 2010 et 2011.

Un courrier sera transmis aux communes demandant la mise en délibération avec des termes concordants. Les modalités de calcul et les montants des fonds de concours communaux sont annexés au compte rendu.

Délibération favorable du Conseil Communautaire avec deux abstentions.

Par ailleurs Bernard Esmieu informe le Conseil Communautaire, que les tarifs des activités jeunesse pour l'été 2009 sont identiques à l'année précédente, compte tenu du nécessaire effort de solidarité avec la population locale en ces temps de crise.

#### **Subvention du local de la CCG**

Il est proposé de solliciter le Feder au taux maximum au titre de la contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale pour ce qui concerne l'école de musique (3<sup>ème</sup> étage).

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

#### **Modifications des compétences**

Bernard Esmieu rappelle qu'après l'état des lieux financiers de la CCG, la réalisation de l'audit de début de mandat a permis de prendre des décisions urgentes pour assurer le devenir de la CCG. La demande d'ajustement des compétences est évoquée lors des Bureaux et Conseils Communautaires depuis le début de l'année 2009.

En effet, nous relevons les points suivants :

- un indice d'intégration fiscale faible,
- une DGF faible et handicapante, un exercice insatisfaisant et perfectible de nos compétences,
- un intérêt communautaire peu lisible,
- des statuts ne faisant pas apparaître une distinction claire entre les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles,
- un besoin d'approfondir le repositionnement de la CCG par une réflexion plus aboutie sur les compétences à corriger (extension, transfert, abandon).

Pour ce faire, il est proposé de lancer une étude pour atteindre les objectifs suivants :

- Connaître les opportunités et les difficultés d'une telle démarche,
- Préciser le projet communautaire,
- Etendre, transférer voire abandonner des compétences,
- Faire progresser de façon notable la DGF,

- Evaluer l'impact pour la réorganisation des services, pour la fiscalité et les équilibres financiers,
- Préciser les modalités d'approbation,
- Réécrire les statuts.

Cette étude pourrait s'articuler autour de 4 volets : le projet politique de la CCG, les propositions statutaires nouvelles, l'évaluation de l'impact financier et fiscal, la gouvernance et les modalités décisionnelles. L'étude devra prendre en considération l'évolution législative sur l'organisation territoriale. Le projet d'étude bénéficierait d'un reliquat d'aide du Conseil Régional (étude sur le schéma de développement de la CCG - demande 2006).

Délibération unanime du Conseil Communautaire autorisant le Président à lancer la consultation puis l'étude dans les limites du reliquat régional disponible.

#### **Règlement Intérieur**

Il est proposé qu'un groupe de travail soit formé pour assurer une relecture avant une nouvelle présentation devant le Conseil Communautaire. Un courrier sera transmis à toutes les communes pour assurer une représentation par un délégué respectivement.

### **SERVICE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT**

#### ***Délibérations***

##### **Mobilier CS Guillestre**

Il est évoqué l'équipement mobilier de la salle de formation au sein du CS à Guillestre. Les services se rapprocheront du Conseil Général pour préciser les modalités de cofinancement.

Il est rappelé que le projet de fonds de concours sur le Centre de Secours de Guillestre doit faire l'objet d'un approfondissement par la Commission Finances : clé de répartition, fonctionnement et investissement pour les CS de Guillestre, Risoul et Vars avant d'être présenté en bureau et Conseil Communautaire.

##### **Convention de moyens avec l'association pour l'emploi pour animation du RSP**

La signature de la convention de moyens 2009 arrive à son terme le 01/07/09. Il est proposé une reconduction de la Convention d'objectif pour une durée d'1 an.

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

##### **Demande de partenariat de la Maison du Tourisme**

La Maison du Tourisme du Guillestrois sollicite la CCG pour un partenariat portant sur l'équipement d'une borne chronométrage au départ de Guillestre pour les personnes pratiquant le cyclotourisme. Le CDT 05 prendrait en charge l'installation des bornes d'arrivées et les OT le fonctionnement. Le coût d'une borne (achat et licence) est de 3.120 euros HT.

Le Conseil Communautaire accepte le projet de pose d'une borne de chronométrage par la Maison du Tourisme de Guillestre pour un montant de 2.400 euros HT (acquisition) sans prendre en compte en charge les frais de licence, maintenance et fonctionnement.

Délibération favorable du Conseil Communautaire pour l'attribution d'une aide de 2.400 euros à la Maison du tourisme: deux abstentions, un vote contre.

#### ***Informations***

##### **1- Etude PAS Station**

Les communes de Risoul et Vars et les services de la CCG ont auditionné quatre cabinets pour l'étude de positionnement de l'espace valléen. Le bureau d'étude retenu est Europa Développement, pour un montant de 29.800 € HT.

L'aide régionale pour les projets serait de 1.000.000 euros pour les deux communes, sans impact financier pour la CCG.

##### **2- Etude PAS villages et villes**

La candidature de la CCG a fait l'objet d'un agrément par le Conseil Régional. Des retours d'informations seront transmis lors des prochains conseils communautaires.

##### **3- Plateforme Bois Energie**

Un retour d'information est présenté suite à la présentation du rapport final en réunion Pays. Bernard Esmieu insiste sur le fait que, selon l'état du projet, un complément d'information est nécessaire sur les montages juridiques et financiers du projet. Il convient de s'assurer du positionnement des produits et de la zone de chalandise comparativement aux initiatives lancées sur l'Embrunais (bois plaquettes). Les partenaires pressentis doivent confirmer leurs intérêts pour le projet. L'engagement financier des partenaires (région et Ademe par exemple) mobilisés sur le projet de plateforme bois énergie est attendu.

Le choix éventuel du site d'installation reste à arrêter.
<b>4- Micro centrale</b>
L'analyse des trois offres « Micro centrale Chagne Rif Bel » a fait apparaître EDSB comme moins disant ; 3500 euros par trimestre.

## SERVICE VIE LOCALE

<b>Délibérations</b>
<b>Local INTERREG – Vie locale</b>
<p>Le budget du projet INTERREG Faire Ensemble prévoit la prise en charge de locaux adaptés pour l'exercice des missions inscrites au programme tant sur les activités associatives que de solidarité ou de la jeunesse.</p> <p>Par ailleurs, le local jeunesse actuel est peu adapté, non conforme aux normes de sécurité en vigueur et nécessite des travaux de remise en état.</p> <p>De plus, en ce moment, aucun espace ne permet l'accueil des seniors pour la mise en œuvre du projet « Faire Ensemble ».</p> <p>Le local du fleuriste, place du portail, appartenant à Mr Marcel CHAUD doit se libérer tout prochainement. Installer nos services INTERREG dans ce local confère plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le local peut accueillir les publics ciblés dans le projet Faire ensemble (jeunes et anciens)</li> <li>▪ La CCG aurait une meilleure visibilité. L'emplacement du Local est particulièrement stratégique en faisant jonction entre les deux places (du portail et du triangle).</li> <li>▪ Son accessibilité est facilitée par le plain pied du local permettant aux moins valides d'y accéder facilement.</li> <li>▪ L'animateur de lien social à recruter dans le cadre du programme faire ensemble a besoin d'un espace de travail et d'animation – les locaux actuels ne convenant pas.</li> <li>▪ Le local est neuf et nécessite moins d'entretien</li> </ul> <p>D'un point de vue juridique, le local actuel intéresse un repreneur (le notaire pour ses archives). Notre préavis pourrait ainsi être écourté. L'entrée dans les nouveaux locaux nécessite un « bail d'immeuble » qui a l'avantage de ne pas nous enfermer ni dans le temps ni dans les procédures et ainsi envisager une sortie simple et rapide si le besoin venait à se présenter.</p> <p>Maitre PACE, notaire à Guillestre, pourra régulariser juridiquement la transaction à savoir mettre un terme au bail actuel du local jeunesse et rédiger le nouveau bail du local concerné.</p> <p>D'un point de vue technique, le local répond aux normes de sécurité en vigueur à ce jour et présente un excellent état. Il ne nécessite pas d'aménagements particuliers.</p> <p>D'un point de vue budgétaire, le coût de la rédaction du bail s'élève à 400 € environ (le montant précis est déterminé par le notaire au moment de la rédaction du bail) et le loyer à 650 € TTC/mois.</p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p>
<b>Tarifs Ecole de musique</b>
<p>La Commission culture suivi d'une validation de la commission finance propose un ajustement des tarifs de l'école de musique : cf. annexe du compte rendu.</p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p> <p>Par ailleurs Bernard Esmieu informe le Conseil Communautaire, que les tarifs des activités jeunesse pour l'été 2009 sont identiques à l'année 2008.</p>
<b>Tarifs service senior</b>
<p>Selon les Commissions « Sociale » et « Finances », il s'avère nécessaire de revaloriser les tarifs pour ce qui concerne les services d'aide à domicile et le portage de repas à domicile. Compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie, il est envisagé d'actualiser le tarif pour les bénéficiaires du service d'aide ménagère à domicile n'ayant pas de prise en charge de caisses de retraite, en le passant de 16,00 € à 16,50 €.</p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p> <p>Il est proposé que le portage de repas à domicile passe de 9,00 € à 9,50 €.</p> <p>Délibération défavorable du Conseil Communautaire : 10 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention.</p> <p>A l'occasion du débat sur les activités du service senior, Marcel Cannat demande que l'on présente l'état d'avancement du projet d'externalisation. Le Président donne lecture des conclusions de l'expertise juridique comme suit « Chapitre III – Sur la requalification des arrêtés de vacances successifs ; Au regard de ce qui précède, les arrêtés de vacances sont susceptibles de faire l'objet d'une requalification en emploi</p>

permanent à temps partiel. En effet, les arrêts cités ont conduit le juge administratif, dans des espèces similaires, à requalifier les vacations successives, en emploi permanent à temps partiel confiant ainsi aux employés concernés la qualité d'agents non titulaires. Cette requalification engendrera alors pour les agents, la possibilité de bénéficier des dispositions de l'article 126 de la loi du 26 janvier 1984. : « les agents non titulaires qui occupent un emploi présentant les caractéristiques définies à l'article 3 du titre 1<sup>er</sup> du statut général ont vocation à être titularisés, sur leur demande, dans des emplois de même nature qui sont vacants ou qui seront créés par les organes délibérants des collectivités ou établissements concernés sous réserve :

1° d'être en fonction à la date de la publication de la présente loi ou de bénéficier à cette date d'un congé en application des dispositions relatives à la protection sociale des agents non titulaires des collectivités territoriales ;

2° d'avoir accompli, à la date du dépôt de leur candidature, des services effectifs d'une durée équivalente à deux ans au moins de services à temps complet dans un des emplois sus-indiqués ;

3° de remplir les conditions énumérées à l'article 5 du titre 1<sup>er</sup> du statut général ».

Les agents du service de soins à domicile, en qualité de non titulaires pourront demander leur titularisation auprès de la collectivité, sous réserve, au cas par cas, qu'ils satisfassent aux conditions ci-dessus rappelées. En outre, la qualité d'agent de catégorie C, permet à la collectivité, si elle le souhaite, d'intégrer directement en son sein les agents du service d'aide à domicile, par le biais de la stagiairisation. Il convient de noter, que les emplois concernés sont des emplois de catégorie C, qui répondent à un besoin permanent, la collectivité ne pourra donc pas continuer de les pourvoir par le biais de contrats à durée déterminée ».

Il est rappelé que les deux représentantes des agents du service ont fait l'objet d'un entretien avec le DGS dernièrement. Il est demandé que la Commission « sociale » se réunisse rapidement pour traiter du sujet et remettre au bureau des positions pour le projet d'externalisation. Bernard Esmieu souhaite que Marcel Cannat en qualité de Conseiller Général soit associé à cette commission. Le Président indique qu'il faut être en veille d'information sur les initiatives sur le territoire, VVCS recherche l'obtention d'un double agrément (mandataire et prestataire), la recherche de fonctions complémentaires entre la CCG et le monde associatif reste une préoccupation pour les délégués communautaires. Néanmoins, l'extension de prestations sur les soins à domicile ou encore la participation au réseau gérontologique par exemple sont des enjeux à prendre en compte.

#### **Ouverture de nouvelles classes**

Il est proposé l'ouverture de nouvelles disciplines : théâtre ados, éveil musical maternel, batouccada et technique vocale.

La réorganisation de l'école de musique vers une école d'arts nous invite à ouvrir de nouvelles classes offrant des disciplines diversifiées. Compte tenu de l'émergence de nouvelles demandes du public et de la nécessité d'offrir de nouvelles disciplines (théâtre ados, éveil musical maternel, batouccada, et technique vocale), il est souhaitable de réorienter nos activités vers des disciplines collectives qui donneront corps à l'école de musique. Plus visibles, ces disciplines participent au projet de développement culturel du Guillestrois. Il est proposé d'ouvrir les ateliers cités précédemment dès la rentrée septembre 2009 à budget constant pour la CCG.

En fonction de leur remplissage, et donc de leur équilibre financier, ces ateliers seront confirmés ou pas en septembre 2009. A cette occasion une Délibération Modificative sera prise pour préciser les nouvelles charges mais aussi les nouvelles recettes occasionnées par ces nouvelles activités.

L'autorisation au président d'ouvrir quatre nouvelles classes d'activité à compter de la rentrée scolaire 2009 (théâtre ados, éveil musical maternel, batouccada, technique vocale) serait nécessaire.

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

#### **Demande de renouvellement de l'Agrément RAM et subventions utiles au dispositif**

Il est proposé la reconduction de la convention d'objectifs et de financements entre les partenaires financiers (Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, Conseil Général des Hautes-Alpes et Mutualité Sociale Agricole) et la CCG pour la mise en œuvre du Réseau Assistantes Maternelles.

Il est nécessaire d'en délibérer en autorisant le Président à demander les subventions utiles au meilleur déroulement du RAM auprès des organismes financeurs (CAF 05, Conseil Général 05, MSA), à signer la convention d'objectif et de financement conclue entre la CAF et la CCG et toutes pièces utiles à la demande et la liquidation des subventions accordées dans le cadre du RAM.

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

<p><b>Assistance Maitrise d’Ouvrage « Pit Faire Ensemble »</b></p> <p>Pour assurer la mise en œuvre du projet INTERREG Faire ensemble, il est nécessaire de bénéficier d’une Assistance à Maitrise d’Ouvrage conformément au projet déposé. Compte tenu que le cabinet retenu par les partenaires est « Europa Développement » et qu’il conviendrait par mesure de cohérence et de simplicité de conventionner avec le même bureau d’étude, une délibération serait nécessaire pour mandater le cabinet Europa Développement pour réaliser l’Assistance Maitrise d’Ouvrage du projet INTERREG Faire Ensemble.</p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p>
<p><b>Commande d’une étude-action de « Développement social local»</b></p> <p>Une étude-action sur l’opportunité de créer un plan de zone « à l’italienne » est inscrite dans l’action N°2 du Projet INTERREG Faire ensemble «Développement social local».</p> <p>Les partenaires Italiens ont créé ce qu’ils appellent un plan de zone, qui consiste à structurer l’intervention sociale des partenaires sur un territoire. Cette intervention territoriale relayée par des volontés politiques a été extrêmement intéressante en termes de développement social local. Fort de l’expérience transalpine, il est donc convenu de reproduire le schéma sur le territoire du Grand Briançonnais. Compte tenu qu’il n’est pas utile de créer un groupement d’achat puisque les montants sont individuellement inférieurs à 20.000 € et que ce cahier des charges a été validé en comité de pilotage INTERREG du 17 juin 2009 avec les partenaires et les financeurs. Le montant de l’étude-action à commander est de 7.500 € maximum par partenaire, il est nécessaire d’autoriser le Président à signer la commande de cette étude selon le cahier des charges défini.</p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p>
<p><b>Avenant à l’acte constitutif de la régie jeunesse</b></p> <p>Le président expose les difficultés de gestion de la régie jeunesse pendant la période d’été en particulier. Compte tenu des nombreuses dépenses pendant cette période, la fréquence de renouvellement de l’avance est trop importante pour permettre un bon fonctionnement de la régie.</p> <p>En outre, un récent rapport du Trésorier demande une modification de l’avenant pris le 17 juin 2005 au sujet de cette même régie qui indique un montant d’avance fixé à 1.500 € doublé pendant les mois de juillet et août. Or, il apparaît que cette pratique est irrégulière. De plus l’adresse mentionnée sur l’acte constitutif de la régie n’est plus exacte puisqu’elle est restée à la Tour d’Eyglies. Enfin, la régie est dotée d’une Carte Bancaire depuis plus d’un an sans que celle-ci ne soit mentionnée sur l’acte constitutif.</p> <p>Il convient donc de modifier l’article 2 par le contenu suivant : La régie jeunesse est installée au local jeunesse de la communauté de Communes du Guillestrois, place du Portail – 05600 Guillestre (et non plus à la tour d’Eyglies).</p> <p>Il convient donc de modifier l’article 5 par le contenu suivant : <i>Les dépenses de la régie jeunesse peuvent être réglées en carte bancaire (non prévue auparavant, seuls les espèces et les chèques étaient valides).</i></p> <p>Il convient donc de modifier l’article 7 par le contenu suivant : <i>révision du montant maximal de l’avance à 2300€, montant constant sur l’année civile (au lieu de 1.500 €, doublé sur les mois de juillet et août).</i></p> <p>Délibération unanime du Conseil Communautaire.</p>
<p><b>Information</b></p>
<p><b>Pit Faire Ensemble</b></p> <p>Le Comité de pilotage du Pit « Faire ensemble » s’est tenu le Mardi 17 Juin. Jean Louis Garnier, en qualité de responsable de la Commission sociale, a fait une présentation de l’état d’avancement du projet lors du prochain conseil communautaire.</p>
<p><b>Convention avec association 432A</b></p> <p>Marcel CANNAT précise que la mise en œuvre des actions 2008/2009 du CISPDP nécessite de recourir à un prestataire de service.</p> <p>Une consultation a été organisée. L’association 432A a été retenue pour mettre en œuvre 2 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d’un tableau d’indicateurs utile à l’évolution de la délinquance sur le territoire,</li> <li>- Réalisation d’un vadémécum consistant à repérer tous les acteurs qui peuvent agir dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.</li> </ul> <p>Une 3<sup>ème</sup> action pourrait être sous-traitée de la même façon pour remettre du lien entre les institutions, les enfants les plus fragiles et leurs familles. Cela vise particulièrement les enfants de 8 à 14 ans.</p> <p>Marcel Cannat, en qualité de Président du CISPDP, précise que l’Etat, apportera 2.400 euros d’aide à la CCG pour couvrir la charge de la prestation.</p> <p>Le Conseil Communautaire manifeste son approbation à la convention avec 432A ainsi qu’aux pratiques de financement sur base de prestations et non de subventionnement de la dite association.</p>

## **SERVICE TECHNIQUE**

### ***Délibération***

#### **Décision Modificative N°1 –Budget Annexe assainissement**

Le montant de 3.000 euros inscrit au budget primitif sur l'opération 11 (Fontbonne) est insuffisant. Il convient de porter 1.618,22 € supplémentaire sur cette opération. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédit :

Dépenses d'investissement : Article 2315 (non affecte) - 1.618,22 €  
Article 2315/11 (opération Fontbonne) + 1.618,22 €

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

#### **Sécurisation de la déchetterie**

Pour assurer la sécurisation et surveillance du point relais déchetterie à Guillestre, il est proposé d'organiser l'ouverture avec gardiennage et horaires ajustés, signalétique, portail et clôture, garde de corps, abris pour déchets dangereux et installation de la vidéo surveillance, acquisition d'une benne. Un dossier de subvention pour 60.000 € HT est nécessaire.

Marcel Cannat indique que le PIL peut être sollicité dans ce cadre. Les services étudieront cette piste de cofinancement.

Délibération favorable du Conseil Communautaire avec une abstention.

#### **Subvention Step à Guillestre**

Dans le but de poursuivre le financement du projet global d'épuration et faisant suite à la décision de principe au dernier conseil, il sera nécessaire de prendre une délibération de demande de crédits.

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

A l'occasion de ce point inscrit à l'ordre du jour, il est évoqué l'état d'avancement des fonds de concours sur les stations d'épuration.

Pierre Eyméoud indique que la Commune de Vars est prête à régler très rapidement le fonds de concours à la CCG liée à la Step de Vars. La Commune de Vars attend que les communes délibèrent sur le principe sur le fonds de concours pour la Step à Guillestre. La délibération de mars 2006 vise les stations existantes à rénover.

Bernard Esmieu prend acte de la volonté de la Commune de Vars de régler très rapidement son fonds de concours à l'attention de la CCG et indique que la délibération de la commune de Vars est attendue par la CCG pour mettre en place une convention de règlement.

Pierre Eyméoud souligne que l'acte d'engagement du marché de la Step de Vars prévoit une option au Marché avec la possibilité de passer de 22.000 à 30.000 équivalents habitants.

Par ailleurs la mise en place du fonds de concours de la Step à Guillestre étant complexe à préciser, cette question sera traitée en commission « finances » avant de faire l'objet de délibération.

#### **Avenant N°1 : maîtrise d'oeuvre**

Il est proposé d'établir un avenant N°1 pour Maitrise d'Oeuvre sur Vars Pont Ste Marie pour un montant de 1.562,08 € HT : projet de renouvellement des réseaux d'eau au niveau du Pont de Saint Marie.

Délibération unanime du Conseil Communautaire autorisant le Président à signer l'avenant N°1.

#### **Dossier télésurveillance des réseaux**

Bernard Esmieu présente les objectifs, contexte et le coût du projet comme suit :

Avec le décret de juillet 2007, nous avons l'obligation d'installer une alarme sur les rejets de plus de 2 000 Eh et d'être capable d'estimer le volume surversé. Sont concernés par cette loi, les DO sur la route des campings sur les réseaux venant de Guillestre et Risoul, les PRs d'Eygliers et de Saint Crépin les Hauches. La télésurveillance nous permettrait de nous mettre en totale conformité avec cette loi.

Compte tenu de la lutte des eaux claires parasites, nous avons besoin de bénéficier d'une acquisition permanente de données permettant de localiser pour chacune des communes le volume d'eaux claires drainé ; l'analyse de ces données permet de vérifier l'efficacité des travaux. Une mesure permanente en plusieurs points du réseau permet de sectoriser nos recherches d'intrusions d'eaux claires ou de pertes d'effluents. L'acquisition permanente de données, couplée à la saisie des réseaux sous SIG en cours de réalisation, permettra une totale connaissance du réseau. Ces outils permettent de connaître les sections sensibles (aux débordements, aux colmatages,...) de nos réseaux. Connaissance également indispensable pour prioriser nos actions sur le moyen, voire le long terme, de façon logique.

La télésurveillance apparaît comme un véritable outil de gestion. Sa mise en place apporte un bénéfice

double, économique (optimisation du traitement des eaux usées) et écologique (limiter les rejets polluants).

Les sites suivants sont à équiper : Risoul station, réseau de transfert de Risoul, sur la commune de Guillestre, réseau de transfert de Guillestre, station d'épuration de Guillestre- Saint Guillaume, poste de relevage des Hauches, point de mesure d'Eygliers, poste de relevage d'Eygliers, poste de relevage des Césaries, poste de relevage des Contiers.

Le cout financier total serait de 60.000 euros HT comprenant : automates 35 000 €, acquisition de mesure 20 000 €, main d'oeuvre 2 250 €, divers 2 750 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le projet global de télésurveillance. Les aides du Conseil Général (au titre du PIL par exemple) et de l'Agence de l'eau seront sollicités au taux maximum.

Le débat sur l'autosurveillance est élargie à la problématique des astreintes. Ce point sera abordé en bureau communautaire.

#### **Acquisition terrain**

Il est proposé de procéder à l'acquisition d'un terrain (au lieu dit La Garrigue à Guillestre : 28 a et 54 ca) pour un montant de 1.510,40 euros avec 960 euros de frais de notaire. Une délibération est nécessaire pour autoriser à signer l'acte notarial.

Délibération favorable du Conseil Communautaire avec une abstention.

#### **Admissions en non valeur**

1- Le Trésorier est dans l'impossibilité de recouvrer la somme de 752.52 € correspondant aux redevances déchets 2005 et 2006. Il est proposé l'admission en non valeur des titres correspondants.

2- Le Trésorier est dans l'impossibilité de recouvrer la somme de 1.720,04 € et 3.304,04 euros correspondant aux redevances déchets 2001 et 2007. Il est proposé l'admission en non valeur des titres correspondants.

2- Le Trésorier est dans l'impossibilité de recouvrer la somme de 225,44 € et 121,04 € correspondant aux redevances épuration 2002, 2003, 2004, 2005 et 2008. Il est proposé l'admission en non valeur des titres correspondants.

Délibération unanime du Conseil Communautaire.

#### **Information**

##### **Courrier Agence de l'Eau**

La CCG a réceptionné la position de l'Agence de l'Eau faisant suite à une demande d'aide financière pour une étude technico-économique de la station d'épuration de Guillestre Saint Guillaume. L'agence de l'Eau indique « la Step de Guillestre n'est pas non conforme au regard de la directive ERU et ne génère pas non plus, à notre connaissance, de rejet dont l'impact est avéré sur le milieu récepteur ».

Par courrier du 29 Mai dernier, vous avez transmis une note de synthèse de cette étude concluant sur la nécessité d'accroître la capacité de traitement de la station intercommunale en raison d'un projet d'extension de Risoul et vous faites part à l'Agence de votre souhait d'intégrer ce projet à l'avenant du contrat de rivière du Guil.

Je tiens à vous rappeler que l'avenant du contrat de rivière n'a pas vocation à ajouter aux nombreuses fiches actions du volet assainissement des opérations de type extension de stations d'épuration existantes. Il s'agit d'un moyen de mettre à jour les montants aujourd'hui caducs et de mieux prendre en compte la thématique zones humides comme cela avait été évoqué par le comité d'agrément.

Par ailleurs, concernant la réalisation de stations d'épuration de petite taille, je vous informe que seule la création de station d'épuration pour des réseaux de collecte existants (qui correspond à une mise en conformité au titre de la directive ERU) peut être accompagnée dans la cadre de notre programme d'intervention actuel ».

La position de l'Agence de l'Eau et la vocation du contrat rivière du Guil compromettent le montage financier de la Step à Guillestre. Cette position demande une réaction forte à l'égard de l'Agence de l'Eau et auprès du Président du Contrat Rivière du Guil.

#### **QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DU PRESIDENT**

En cas de sujet de dernière minute

#### **TOUR DE TABLE – PAROLE DONNEE AUX DELEGUES**

Partage d'informations à l'initiative des délégués communautaires.

- Marcel Cannat fait part de la délibération de la Commune de Réotier ayant trait à l'impact du classement au patrimoine Unesco du Mont Dauphin sur le projet de Plu de Réotier. Marcel Cannat donne lecture de la délibération en date du 9 Juillet comme suit : « *Le Conseil Municipal est conscient que le classement de Mont Dauphin à l'Unesco est une chance pour le développement du Canton ; Cependant, il regrette que cette inscription impose à la Commune des contraintes architecturales, qui bloquent à court terme son développement démographique et économique. Le Conseil Municipal demande que des règles moins rigides soient édictées. Sans l'assouplissement de ces règles, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononcera pour un déclassement du site de Mont Dauphin au patrimoine de l'Unesco.* ».

- Gil Fiorletta, en qualité de Maire de Mont Dauphin, manifeste sa solidarité avec la délibération de la Commune de Réotier. En cas de non évolution des services de l'ABF à l'égard du projet de PLU de Réotier, le Maire de Mont Dauphin demandera le retrait de Mont Dauphin du réseau Vauban, inscrit au patrimoine Unesco. Les délégués communautaires prennent acte de la position de la commune de Réotier.

Bernard Esmieu rappelle qu'il a été mis en avant la préoccupation d'assurer les conditions de développement économique du Guillestrois dans le cadre de l'étude de la zone Tampon commanditée par l'Etat. Bernard Esmieu rappelle qu'il a demandé que l'avis des Maires et du Conseil Général soient pris en considération tant dans les orientations que dans les conclusions.

Il est attendu de l'étude de la zone tampon des indications et non des prescriptions restrictives pour l'urbanisation des communes. Il était attendu un accompagnement technique et financier lors de travaux de requalification dans les communes. Bernard Esmieu rappelle que la CCG est engagée dans plusieurs dispositifs : Natura 2000, Agenda 21, programme de développement et d'aménagement en faveur de toutes les communes et concourant au développement économique, culturelle environnemental du Guillestrois. L'accompagnement de la CCG à la candidature Unesco s'inscrit en cohérence avec les politiques et missions de la CCG.

L'étude de la création d'une zone tampon aux abords de la place forte de Mont Dauphin est l'une des premières actions prévues au plan de gestion à devoir être mise en œuvre.

Il est indispensable que l'avis du Conseiller Général du canton de Guillestre et celui des Maires composant de la CCG soient pris en considération. Il est essentiel que les problèmes identifiés soient analysés et solutionnés. Au-delà du périmètre de protection dans la zone de 500 m autour de la place forte, les orientations et recommandations voire prescriptions devant aboutir à la mise en œuvre d'outils de protection et de veille doivent impérativement respecter les enjeux socio-économiques, dans leurs dimensions paysagère, urbaine, architecturale, sociale et environnementale.

Le Conseil Communautaire souligne donc qu'il est attendu de l'étude de la zone tampon un accompagnement technique et financier des services de l'Etat permettant des travaux de requalification paysagère, urbaine et architecturale dans les communes et un partenariat pour mener à terme les projets communaux et intercommunaux.

A la demande de Bernard Esmieu, le Conseil Communautaire accepte de prendre une motion de soutien et de solidarité à la Commune de Réotier. Les services transmettront un projet de motion à Messieurs Cannat et Fiorletta avant de le porter à la connaissance des services de l'Etat. Pierre Eyméoud insiste sur le fait que les intérêts locaux doivent être défendus. La position de Réotier qui sert l'intérêt général demande une démarche conjointe et solidaire des communes et de l'intercommunalité. Gil Fiorletta indique qu'une réunion de pilotage de l'étude de la zone Tampon a lieu le 21 Juillet 2009. Les Maires invités participeront au comité de pilotage pour témoigner de leurs positions.

- Pierre Eymeoud, en qualité de Maire de Vars, rappelle que la Communauté de Communes du Guillestrois est membre fondateur de la SAEM Guiltour depuis sa création en 1996 et que la participation du SIVOM de l'époque à la constitution du capital s'est montée à 67.700 francs, en 2001. La SAEM a versée des dividendes pour un montant de 4.690 euros reçus le 3 décembre 2008 et propose de racheter les actions détenues par la Communauté de Communes pour un montant de 12.500 euros. Il est signalé que la Commune de Risoul a également décidé d'opérer son retrait de la Saem Guil'tour. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accepte de vendre ses parts à la Sem Guil tour pour un montant de 12.500 euros.

## Annexe 1 : Tarifs Ecole de Musique

	Tarifs actuels							
	Résident C.C.		Extérieur (+20%)		Extérieur Lyre		Lyre résident CC (-50%)	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Chorale adultes		110		132		66		55
Instrument et F.M. 1er cycle	165	220	198	264	99	132	83	110
Instrument et F.M. 2er cycle	220	275	264	330	132	165	110	138
parcours non diplômant	165	220	198	264	99	132	83	110
éveil (musical et instrumental)	100		120		60		50	
pratique collectives (chorales...)	100		120		60		50	
Location d'instruments	121	121	145	145	73	73	61	61

	proposition d'augmentation de la commission du 7.04.2009							
	Résident C.C.		Extérieur (+20%)		Extérieur Lyre		Lyre résident CC (-50%)	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Chorale adultes		121		158				
Instrument et F.M. 1er cycle	173	264	218	330	109	165	87	132
Instrument et F.M. 2er cycle	231	330	290	413	145	206	116	165
parcours non diplômant	173	264	218	330	109	165	87	132
éveil (musical et instrumental)	105		132					
pratique collectives (chorales...)	105		132					
Location d'instruments	127	145	160	182	80	91	64	73
technique vocale*		121		158				

\* réduction de 20% si déjà inscrit à la chorale

<b>paiement au trimestre</b>	<b>cout annuel /3 arrondi à l'euro supérieur</b>	
------------------------------	--------------------------------------------------	--